



Australian Government

Conservation et Gestion des Baleines: Un Avenir pour la CBI

Ce document expose une stratégie visant à promouvoir l'amélioration et la modernisation de la Commission Baleinière Internationale (CBI).

Par cette contribution, l'Australie réitère son engagement en faveur de la CBI. Ce document propose les moyens que les membres de la CBI pourraient utiliser afin de s'appuyer sur les récents succès de conservation et de gestion pour gérer l'éventail complet de l'impact des activités humaines sur les populations de baleines et d'adapter la CBI aux circonstances du 21ème siècle. La CBI devrait veiller à ce que les interactions humaines avec les cétacés soient gérées d'une manière qui suive les meilleures pratiques mondiales en matière de conservation et de gestion.

Ce document propose des mesures pour élargir l'actuelle gamme d'outils de gestion à la disposition de la CBI afin de permettre à la Commission d'aborder l'avenir des besoins de conservation et de gestion des cétacés, et pour faire face à ces pratiques qui sont incompatibles avec les principes modernes de gestion d'écosystèmes.



Australian Government



Australian Government

Sommaire

L'Australie considère la CBI comme organe international principal ayant la responsabilité de conserver et de gérer les cétacés (baleines, dauphins et marsouins) à l'échelle mondiale et d'assurer leur recouvrement. Etant donné que les cétacés peuvent parcourir des milliers de kilomètres chaque année, ils demeurent vraiment un sujet de préoccupation mondiale et requièrent une gestion collective responsable.

L'Australie est fermement résolue à régler les problèmes mondiaux complexes par le biais de forums multilatéraux et contribue depuis longtemps à la conservation et la gestion contemporaine des océans. Ces engagements expliquent le soutien continu de l'Australie à la CBI et soulignent notre volonté de collaborer avec tous les membres de la Commission dans le but de faire de la CBI une meilleure organisation.

Bien que la CBI dans ses premières décennies présidé à la surexploitation systématique des cétacés, l'ère moderne a apporté des succès y compris:

- un moratoire sur la chasse commerciale;
- création de sanctuaires de baleines;
- une meilleure gestion des quotas de chasse baleinière autochtone et de survie; et
- l'examen de problèmes écologiques émergents.

Les membres de la CBI doivent s'appuyer sur ces réussites pour aligner l'organisme avec les pratiques contemporaines de gestion marine, afin d'équiper la Commission avec les outils requis pour s'attaquer efficacement aux défis que pose l'environnement aujourd'hui.

La défis auxquels la Commission fait actuellement face comprennent:

- la capacité des pays de se désengager de la gestion collective;
- la croissance spectaculaire du nombre de permis spéciaux de chasse à la baleine pour des besoins scientifiques;
- l'absence d'un solide cadre de conformité et d'application des lois;
- l'absence d'un mécanisme coordonné pour combler les lacunes dans les connaissances scientifiques; et
- le désaccord sur la compétence de la CBI sur des enjeux telles que la protection des animaux et la gestion des petits cétacés.

Toute discussion sur l'avenir de la CBI doit reconnaître ces échecs et ensuite répondre aux changements majeurs qui prennent place dans la gestion des océans, les utilisations par l'homme et l'état de conservation des baleines depuis la conclusion de la Convention Internationale pour la Réglementation de la Chasse à la Baleine (CIRCB).



Australian Government

De surcroît, les décisions unilatérales d'accorder des permis de chasse à la baleine scientifique et les tentatives de justifier l'obtention de ces permis de par l'article VIII de la Convention sapent le travail collectif de la Commission et de ses membres. Cette situation crée des tensions de taille et des difficultés de procédure qui entravent la marche constructive vers la modernisation de la CBI.

Si la Commission doit travailler plus efficacement et avec une plus grande coopération, la question de la chasse à la baleine scientifique sous autorisation spéciale doit être abordée.

Alors que la Commission a élaboré plusieurs approches vers la gestion de la chasse à la baleine à travers un système de quotas, les options de gestion par la CIRCB ne sont pas suffisantes pour les besoins courants. A l'heure actuelle, les approches de la CBI ne comprennent pas d'objectifs autres que la chasse baleinière, et il n'existe pas de cadre entourant les questions d'utilisation non-consommatrice. Les mesures visant à réduire les menaces grandissantes aux cétacés, tels que les changements climatiques, la pêche, la pollution marine, l'observation baleinière mal réglementée, les navires et la perturbation de l'habitat restent ambitieuses.

L'Australie suggère que la CBI peut commencer à remédier à ces lacunes en :

- **développant des plans de gestion de conservation coopérative convenus au plan international**, en tenant compte de tous les enjeux et menaces liées à la baleine;
- **lançant des programmes de recherche collaborative régionaux non-fatals en collaboration** pour améliorer la gestion des questions liées à la conservation des cétacés; et
- **réformant la gestion scientifique** sous les auspices de la CBI et de la CIRCB, y compris les priorités et les critères de recherche, et mettant fin à l'utilisation unilatérale de permis spéciaux de chasse baleinière à des besoins scientifiques.



Australian Government

1. Valeurs australiennes concernant les baleines

Trois arguments sous-tendent l'opposition du gouvernement australien à la chasse à la baleine commerciale et scientifique.

L'argument économique: la chasse baleinière commerciale n'est pas indispensable à la satisfaction des besoins humains essentiels. Dans le passé, l'exploitation commerciale des baleines a presque conduit à la disparition de nombreuses populations de baleines. Il existe de nos jours des substituts viables à tous les produits baleiniers. La population mondiale reconnaît de plus en plus les bénéfices de l'utilisation non-consommatrice de baleines, telle que l'observation des baleines et l'écotourisme - et beaucoup considèrent l'observation des baleines comme étant la seule utilisation commerciale appropriée des baleines.

Les arguments écologique et scientifique: les Australiens accordent une valeur intrinsèque aux baleines et reconnaissent aussi le rôle qu'elle accomplissent au sein des écosystèmes marins. La recherche non-fatale continue démontre que les baleines, ainsi que d'autres grands prédateurs, ont une fonction importante dans le maintien en bonne santé des écosystèmes marins, et devraient donc être protégés et non pas consommés. Comme les baleines sont de grands migrants, leur conservation et leur gestion sont des préoccupations communes pour l'humanité et exige des méthodes de gestion collective responsables.

L'argument éthique: malgré les améliorations modernes, les méthodes d'abattage des baleines continuent d'engendrer un niveau inacceptable de cruauté. Des observations internationales des méthodes d'abattage des baleines ont suscité de graves préoccupations quant à ces pratiques. La taille des baleines et les caractéristiques de leur physiologie et de systèmes nerveux veulent qu'il n'y ait pas vraiment de méthode douce d'abattage des baleines.

L'Australie est fermement résolue à régler les problèmes mondiaux complexes par le biais de forums multilatéraux et contribue depuis longtemps à la conservation et la gestion contemporaine des océans. L'Australie continuera à s'engager de manière constructive dans la CBI, car celle-ci est le principal organe international capable de conserver, de gérer et d'assurer la reconstitution des populations mondiales de baleines.

L'Australie reconnaît que certains membres de la CBI tiennent des points de vue différents sur la chasse baleinière mortelle à des fins commerciales et scientifiques. Mais nous pensons qu'à travers un engagement constructif et ouvert, la CBI peut réaliser des améliorations significatives sur la base du consensus sur un certain nombre de questions de fond vitales de conservation et de gestion des baleines.

Nous devons collectivement veiller à ce que la Commission maintienne ses réussites passées tout en s'équipant davantage pour relever les défis de la conservation des baleines dans le XXI^e siècle.



Australian Government

2. Situation actuelle de la CBI

2.1 Gestion des Populations Baleinières – Succès de la CBI

Durant ses premières décennies, la CBI présidait à la surexploitation systématique des cétacés. Cependant, l'ère moderne a apporté des succès qui comprennent:

- un moratoire mondial sur la chasse commerciale;
- création de sanctuaires de baleines;
- la gestion des quotas de chasse baleinière autochtone et de survie; et
- l'étude de nouveaux problèmes écologiques.

Le moratoire de 1982 sur la chasse commerciale est largement cité comme l'acte qui a sauvé d'extinction de nombreuses populations de baleines lourdement exploitées. Depuis son entrée en vigueur, le moratoire a permis à certaines populations de baleines de commencer à reprendre de l'ampleur. Toutefois, compte tenu de la variation dans la gravité de l'épuisement entre les différentes populations et espèces de baleines, le degré de recouvrement a également varié. Pour des mammifères à longue durée de vie avec des taux de reproduction relativement lents, quelques décennies de protection ne suffisent généralement pas pour une reprise de taille.

La majorité des membres de la CBI soutiennent le moratoire sur la chasse baleinière commerciale et le considèrent comme l'un des succès les plus retentissants de la gestion baleinière.

Pour la durée du moratoire, la CBI a élaboré et mis en œuvre avec succès une nette amélioration des procédures de gestion et de chasse baleinière autochtone et de survie (PGCBA).

Au cours des dernières années, la CBI a également créé un Comité pour la conservation afin d'élargir l'éventail d'enjeux examinés par ses membres et potentiellement donner aux membres l'occasion d'examiner les menaces à la conservation au-delà de la perspective limitée de la chasse à la baleine.

Malgré son succès, la CBI ne remplit pas de façon satisfaisante dans sa fonction essentielle de la conservation et de gestion des cétacés au 21ème siècle. Les plus grossières erreurs sont:

- la capacité pour les pays de se désengager de la de la gestion collective;
- une expansion fulgurante du permis spécial de chasse à la baleine scientifique;
- l'absence d'un solide cadre de conformité et d'application;
- l'absence d'un mécanisme coordonné pour traiter les lacunes des connaissances scientifiques; et



Australian Government

- le manque de mesures pour protéger les populations menacées de petits cétacés.

Toute discussion efficace de l'avenir de la CBI doit inclure un dialogue sur la manière de résoudre ces échecs.

De surcroît, toute évolution future de la CBI devrait inclure la gestion des objectifs et des priorités actuelles au-delà du paradigme de la pêche singulière. Celles-ci devraient englober les nouvelles menaces écologiques aux baleines et en particulier celles qui sont associées à la santé écologique globale des océans, comme le changement climatique.

2.2 Où en sommes-nous maintenant? La situation dans la CBI

Bien que la CBI ait rencontré quelques succès importants au cours des deux dernières décennies, elle a également été polarisée sur un éventail d'enjeux politiques majeurs caractérisés par des méthodes de travail combatives.

La conduite de la chasse à la baleine scientifique a créé de graves tensions au sein de la Commission, sapant le travail coopératif et la gestion collective des mesures adoptées par les membres de la CBI. La Commission collective du travail est également minée par la déclaration unilatérale de quotas annuels pour la chasse baleinière commerciale sujette au moratoire.

L'abattage unilatéral des baleines en vertu de l'article VIII de la Convention et sujet au moratoire pose un dilemme fondamental à la Commission et à ses membres. Elle demeure le plus grand obstacle à tout avancement de la Convention vers l'avenir. L'Australie estime que des mesures doivent être prises pour régler les questions autour de la chasse à la baleine scientifique, pour des résultats pratiques de conservation à court et à moyen terme tandis que le pays génère le soutien nécessaire pour supprimer définitivement l'article VIII, et la capacité des membres de se désengager de l'œuvre collective de la Commission.

L'Australie souligne que ni les différences qui existent au sein de la Commission, ni ses méthodes de travail, signifie que la CBI est devenue instable ou incapable de prendre des décisions. La CBI continue à fonctionner, et les membres doivent travailler ensemble en vue de faire face à ses lacunes et de trouver des moyens de mieux conserver et de gérer les populations de baleines.

2.3 Où allons-nous? La nécessité d'une réforme.

Les premiers signataires de l'CIRCB avaient adopté « une Convention pour assurer la bonne conservation des stocks de baleines et de rendre ainsi possible le développement ordonné de l'industrie baleinière ». La primauté de la CBI dans la gestion des cétacés a été réaffirmée par la communauté internationale à plusieurs reprises depuis l'adoption, alors même que la chasse à la baleine a cessé d'être l'activité clé définissant les interactions humaines avec les baleines.



Australian Government

La CBI a évolué depuis 1946. Elle ne peut rester figée dans le temps, pas plus que les nombreuses autres organisations internationales fondées dans les années 1940, qui demeurent indispensables pour aborder un large éventail de préoccupations mondiales.

La Commission doit continuer à s'adapter à un monde en mutation. Sa structure et ses activités devraient refléter la connaissance scientifique et les normes qui définissent les interactions humaines avec les baleines au 21^e siècle. Depuis 1946, nous avons vu:

- une diminution spectaculaire des populations de baleines à cause de la chasse commerciale;
- de nouvelles menaces pour les populations de baleines telles que la pêche accidentelle, la surpêche, la pollution marine, les maladies de cétacés, le changement climatique, mauvaise réglementation des industries de l'observation des baleines, les navires et les perturbations des habitats;
- la montée de nouvelles utilisations commerciales mais non consommatrices de baleines dont leur observation; et
- un changement spectaculaire de l'opinion publique en faveur de la conservation des baleines dans de nombreuses régions du monde.

La gestion des océans a également changé, notamment grâce à la croissance d'un réseau d'institutions et de droit international visant à régir les effets des activités humaines sur les mers. Cela comprend:

- la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer et ses accords d'application;
- la Convention sur le Commerce International des Espèces Menacées d'Extinction;
- la Convention sur les Espèces Migratrices;
- les organisations régionales de gestion des pêches; et
- le Système du Traité sur l'Antarctique.

En outre, un vaste ensemble de principes normatifs et d'engagements est apparu, en particulier à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Déclaration de Rio et l'Action 21. Les concepts intégrés de gestion fondée sur les écosystèmes, une approche de précaution, l'équité intergénérationnelle et l'intérêt commun sont devenus la norme moderne pour la gestion des océans.

Nous avons maintenant l'occasion de bâtir sur les succès de la CBI et placer la Commission correctement pour l'avenir, la mettant en conformité avec les pratiques modernes de gestion des océans. Moderniser la CBI fera en sorte que ses objectifs de conservation, de gestion et de récupération baleinière soient atteints, continuent et



Australian Government

soient renforcées. Ce faisant, la Commission devrait s'efforcer autant que possible d'atteindre un consensus. Même s'il demeure des différences importantes entre les membres de la CBI, il y a aussi des questions vitales de politique de conservation et de gestion baleinières sur lesquelles la Commission peut réaliser des améliorations significatives à travers un consensus.

Nonobstant l'opposition acharnée de l'Australie à l'exploitation commerciale des baleines, nous reconnaissons qu'il demeure possible qu'une majorité des trois-quarts des membres de la CBI souhaite de revoir une reprise de la chasse baleinière commerciale à l'avenir. Bien que l'Australie ne soutiendra jamais la chasse baleinière commerciale, nous ne nous abstenons pas de participer à tout futur débat sur le sujet de la gestion baleinière au sein de la Commission.

3. La CBI dans l'avenir - Que pouvons-nous faire?

La CBI a été créée à la fois pour la bonne conservation des stocks de baleines et le développement harmonieux d'une industrie baleinière. Pourtant, les objectifs et le contrôle des outils de gestion de la Commission sont limités à des ajustements dans le nombre des baleines tuées dans des opérations de pêche.

Les PGCBA et RMP examinent les causes de la mortalité liée aux humains au-delà de la chasse à la baleine et ont pour objectif le rabais total de ces quotas. Toutefois, il n'en demeure pas moins que l'objectif de ces procédures est de maximiser le nombre de baleines tuées par rapport à un ensemble de pré-spécifié les règles de conservation. Le PGCBA et RMP ne facilitent donc pas la gestion basée sur des objectifs non consommateurs. Ils ne traitent pas des menaces aux populations de baleines qui ne sont pas liées à la chasse, et ne sont pas conçues pour s'appliquer aux populations considérablement réduites. Comme tels, les outils de gestion ne sont pas suffisants pour faire face aux menaces contemporaines aux baleines.

À l'heure actuelle, la gestion de baleines par la CBI est limitée à la fixation des quotas de pêche commerciale à zéro (le moratoire et les sanctuaires) ou à celles des populations soumises à la chasse baleinière autochtone et de survie (actuellement seulement cinq populations). Ces outils ne comprennent pas les options de conservation et de gestion pour parvenir à des résultats tels que:

- la réduction des prises accidentelles;
- la réglementation de l'observation des baleines;
- la reconstitution des populations de baleines, et
- la mise en place de sanctuaires.

Ces résultats devraient conduire au développement par la CBI d'un ensemble élargi d'options pour la gestion et la conservation qui peuvent être adaptées à des populations et menaces particulières.



Australian Government

En outre, une proportion importante et croissante de la chasse baleinière se déroule actuellement sans surveillance internationale ou réglementation suffisantes. Sur les quelque 2700 baleines tuées chaque année, seulement 460 sont directement et collectivement réglementée par la CBI - dans lesquels cas par le biais de PGCBA. Encore 1052 baleines sont actuellement notées pour abattage commercial chaque année sujets à objection au moratoire, et les animaux restants sont tués en vertu de dispositions pour les permis spéciaux (chasse à la baleine scientifique). Ce nombre croissant de baleines tuées alloué unilatéralement et sans contrôle suffisant sape directement le travail collectif et coopératif de la Commission et la gestion des mesures qu'elle a adoptées.

3.1 Plans de Gestion de Conservation

La Commission devrait élaborer des plans de gestion de la conservation afin d'améliorer la conservation et la gestion des populations de baleines. Les objectifs de ces plans devrait inclure les menaces autres que la chasse à la baleine, y compris par le biais de l'atténuation des prises accidentelles et à la réglementation de l'observation des baleines. Ils doivent être adaptés afin de faciliter le relèvement de certaines populations de cétacés.

Pour être efficace, les plans auraient besoin pour faire le lien avec, et de compléter, les actions en vertu d'autres accords internationaux pertinents. L'appui des gouvernements membres dans les autres organismes internationaux compétents serait également nécessaire pour gérer efficacement certains processus menaçant les prises accessoires ou les grèves maritimes.

La Commission devrait adopter des plans axés sur les espèces et les populations et sur les menaces qui affectent plusieurs espèces. Comme l'objectif de ces plans est au-delà de la chasse à la baleine, ils pourraient également être légitimement conçus pour les petits cétacés qui se heurtent à toute une série de menaces déjà identifiées comment étant insoutenables. Dans certains cas, les plans devraient prendre la forme d'une « espèce plan de redressement des espèces », y compris un processus d'évaluation et l'élaboration de mesures visant à lutter contre les menaces identifiées. Ces plans peuvent fournir un soutien accru et coordonné et de leadership pour les efforts nationaux.

Quelques exemples de plans de gestion de conservation possible pourrait être:

- *Plan de rétablissement de la baleine à bosse du Pacifique Sud*: plusieurs populations de baleines à bosse dans le Pacifique Sud restent à très petite proportion de leur abondance pré-pêche à la baleine. Un plan de reconstitution des processus d'examen des informations disponibles, de définir les besoins de la recherche, et où défini, atténuer les menaces.



Australian Government

- *Baleines a hautes latitudes et changements climatiques*: Une meilleure compréhension de la dynamique des populations de baleines inexploitées de l'Arctique et de certains écosystèmes de l'Antarctique en vue de la rapidité des changements liés au climat pourrait fournir de précieux renseignements sur la nature et l'ampleur des changements écologiques, et ainsi augmenter la puissance de prévision et d'atténuation des modèles qui répondent aux objectifs de gestion.
- *Baleines grises du Nord-Ouest du Pacifique*: Cette population faisant face à une menace critique est soumise à des niveaux insoutenables de pêche accidentelle ainsi qu'à importantes menaces industrielles à ses zones d'alimentation. Un plan de gestion de conservation pour cette espèce devrait établir des objectifs mesurables autour des trajectoires de population possibles et de l'ampleur de la réduction des menaces, ainsi que spécifier des actions d'atténuation autour des critères de performance. Le soutien et l'engagement direct des Etats membres seraient essentiels pour une telle approche, de même que l'intégration du plan dans d'autres initiatives internationales.

La planification de la gestion efficace et moderne exige un effort considérable dans la définition des priorités et l'évaluation des populations, des menaces et des enjeux. En s'engageant à élaborer des plans de gestion de la conservation, la CBI se développer une forte amélioration de la capacité et de répondre aux pressants problèmes de conservation et de gestion pour les cétacés au niveau mondial. Cela comprendrait un cadre de suivi et d'examen.

Cette approche permettrait d'ajouter une valeur substantielle aux travaux des spécialistes qui participent à la CBI le cadre des réunions et des débats plus difficile au sein d'une contribution positive à la modernité et les enjeux émergents dans la conservation des cétacés.

3.2 Programmes de recherche collaboratifs régionaux inoffensifs

La bonne conservation et la gestion des cétacés exigent une gestion efficace des actions soutenues par un cadre scientifique rigoureux. Le Comité scientifique de la CBI a réussi à fournir ce cadre par le biais de mécanismes comme les évaluations globales, mais la science et la recherche sur les baleines peuvent encore être améliorées dans un certain nombre de manières.

Premièrement, le Comité scientifique ne dispose pas d'un mécanisme de coordination qui puisse donner priorité à et rectifier les lacunes identifiées dans les connaissances. Alors que l'évaluation globale pourrait identifier ce que nous savons actuellement, il ne hiérarchise pas les besoins de la recherche, ni ne fournit un mécanisme coordonné pour s'assurer que les membres travaillent de concert pour remédier aux lacunes relevées. L'absence d'un tel mécanisme efficace nuit à la crédibilité de l'avance



Australian Government

fiables, et a plutôt été utilisée par certains pays pour soutenir des arguments concernant la nécessité pour la chasse à la baleine scientifique.

Ainsi que l'amélioration de la science de la conservation et de gestion, la recherche coopérative contribue à la compréhension entre les nations et l'augmentation des capacités aux niveaux national et local. Elle contribue aussi à bâtir la confiance et la bonne foi entre les parties prenantes liées à la baleine, y compris les organismes de recherche, gouvernements, collectivités locales, organisations non gouvernementales et des entreprises privées telles que les compagnies d'observation des baleines.

Il y aura des variations régionales dans les niveaux de connaissances et les exigences pour les données applicables à traiter des menaces particulières. L'Australie propose donc le développement de programmes coopératifs régionaux de recherche non-fatale qui abordent les lacunes dans les connaissances identifiées comme des priorités par la CBI.

Dans une première et importante étape vers cet objectif, nous proposons l'élaboration d'un modèle pour de tels programmes et, dans ce cas d'une coopérative internationale de Partenariat de Recherche Baleinière de l'Océan Austral.

Les efforts et la coordination existants du programme de Recherche des Baleines et de l'Ecosystème de l'Océan Austral (RBEOA) de la CBI basé sur un navire et les survols de la Division Antarctique Australienne cherchent à fournir une estimation fiable de l'abondance de petits rorquals dans la banquise autour de l'Antarctique. La RBEOA a été soutenue par le Comité scientifique et fournit un bon exemple de collaboration de recherche au sein de la CBI. Ces efforts offrent une excellente base pour un Partenariat de Recherche Baleinière de l'Océan Austral.

Un tel partenariat s'appuierait sur les modèles RBEOA tout en élargissant les objectifs de la recherche collaborative et de l'éventail des pays concernés. Nous proposons d'élaborer des objectifs de recherche, les mesures de performance et des approches méthodologiques pour discussion lors de la CBI 60 en juin 2008.

Les partenariats collaboratifs de recherche de ce type permettraient de renforcer les performances de la CBI, ainsi que d'améliorer la conservation, la gestion et la récupération des baleines.

3.3 Reforme de l'approche scientifique

La chasse à la baleine sous permis scientifique spécial demeure actuellement la question la plus controversée au sein de la CBI. En vertu de l'article VIII de la Convention, les Gouvernements contractants peuvent accorder à leurs ressortissants des permis de tuer, de prendre et de traiter des baleines à des fins scientifiques. La pratique actuelle requiert qu'un gouvernement présente des plans pour un permis de chasse à la baleine scientifique au Comité scientifique de la CBI pour examen (avec la



Australian Government

participation des promoteurs) mais il n'y a pas de base sur laquelle la CBI peut interdire une prise en vertu de permis spéciaux.

Depuis le début du moratoire sur la chasse commerciale, plus de 10500 baleines ont été prises en vertu des dispositions de l'article VIII. L'abattage de baleines sous permis scientifique a maintenant décuplé par rapport au même taux avant le moratoire.

La CBI a adopté plus de 30 résolutions visant à mettre fin à la chasse à la baleine scientifique et pour toutes les recherches scientifiques ultérieures à être réalisées en utilisant des techniques non-fatales. Ces résolutions reflètent la compréhension que l'information requise pour gérer et conserver les espèces de baleines peuvent être obtenues en utilisant des techniques non létales.

Une majorité des membres actuels de la Commission baleinière internationale s'oppose à l'utilisation de l'article VIII sous forme de « chasse à la baleine scientifique » à échelle commerciale et la plupart de ces membres ne soutiendraient pas une reprise immédiate de toute forme de chasse commerciale. Toutefois, cette majorité ne se traduit pas nécessairement par une capacité à modifier l'article VIII de la Convention. Modifier la Convention requiert la convocation d'une conférence diplomatique, et l'accord de toutes les parties de tous les changements afin de les rendre efficaces. Il est peu probable que cela se produise dans le court à moyen terme.

Au 59e CBI le Comité scientifique a accepté une nouvelle procédure pour l'examen des nouvelles propositions pour la recherche scientifique fatale et, en principe, pour une révision périodique et final des données provenant des permis existants. Les éléments clés de cette nouvelle procédure comprennent un atelier spécialiste d'examiner les propositions pour et les résultats d'une recherche sur les permis spéciaux, qui comprendrait un comité indépendant pour examiner la recherche par rapport à des critères spécifiques.

La Commission a adopté cette nouvelle procédure, en convenant que le rapport de l'atelier spécialiste sera discuté lors du comité scientifique, avec un rapport à l'appui fourni à la Commission. Ceci est considéré comme une étape importante pour le bon examen et l'évaluation des programmes scientifiques de chasse à la baleine. Toutefois, il ne prévoit pas encore de définir les actions appropriées suivant les recommandations de l'atelier spécialisé.

L'Australie propose que la recherche scientifique sous les auspices de la CIRCB et de la CIB devraient être portées sous le contrôle direct et de l'autorité de la Commission.

Tout d'abord, toutes ces recherches scientifiques devraient être liées aux besoins de recherche prioritaires convenues de la Commission, afin d'assurer un effort international coordonné pour remédier à ces lacunes en matière de connaissances scientifiques et la plupart des questions qui ont un besoin urgent de réponses.



Australian Government

Deuxièmement, la CBI devrait convenir tous les critères à laquelle la recherche scientifique devrait se conformer. Ces critères peuvent inclure:

- des mesures quantifiables de succès;
- l'utilisation et la disponibilité de méthodes non-fatales;
- évaluation par les pairs; et
- un processus transparent et ouvert.

Troisièmement, tous les gouvernements doivent s'engager à ne pas délivrer des autorisations spéciales en vertu de l'article VIII, sauf avec l'approbation de la Commission. La Commission devrait permettre d'évaluer toutes les propositions des gouvernements et de décider si la Commission approuve la proposition, en stricte conformité avec les priorités de recherche et convenu des critères pour la réalisation de la recherche.

Ces mesures permettraient d'assurer que toute activité scientifique sous les auspices de la CBI et CIRCB serait convenue, aurait des fondements scientifiques solides, et respecteraient les autres mesures de conservation et de gestion adoptées au sein de la Commission.

Bien que l'Australie continue de soutenir l'amendement de l'article VIII de la Convention sur le long terme, les mesures décrites ci-dessus pourraient être entreprises immédiatement par accord des gouvernements au sein de la Commission. Ce serait un premier pas concret vers la fin de la faille en vertu de laquelle la chasse à la baleine sous autorisation scientifique spéciale peut continuer sans accord de la Commission, sans examen scientifique rigoureux, et sans le respect des mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission. Ces mesures permettraient de renforcer la Commission, par une collaboration croissante de la science et supprimerait la plus grave source de tension qui entravent actuellement les travaux de la Commission.